

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 15 décembre 2023
Séance du 20 décembre 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

18 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, URBANIAK Evelyne, DISASSINI Guy, KAHALERRAS Jamel, BEREZOWSKI Coraline, DUFOUR Olivier, FALCONE Prescilia.

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric DOGIMONT (pouvoir à Rémy MOREAUX), Madame Catherine MARGONELLI (pouvoir à Geneviève FRASCA), Madame Lucy TABET (pouvoir à Mireille DEHEN), Monsieur David GAMBIER (pouvoir à Sébastien FERENZ), Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à Jocelyne CHARLET), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à Marie-José CARON), Madame Prescilia FALCONE (pouvoir à Kémici HIMEUR).

Membre absent : Madame Coraline BEREZOWSKI

OBJET : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Octobre 2023

Vu le code Général des collectivités Territoriales et son article L 21212-23,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 Octobre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux, sous forme de retranscription intégrale.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Voir document joint.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Jocelyne CHARLET

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS





Procès-verbal du Conseil Municipal du

Lundi 30 Octobre 2023

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte, ALLOY Grégory.

Membres ayant donné pouvoir (à l'ouverture) : Madame Jocelyne CHARLET (pouvoir à Geneviève FRASCA), Monsieur Rémy MOREAUX (pouvoir à Frédéric DOGIMONT), Monsieur Roger MASCARTE (pouvoir à Jacques MICHON), Monsieur Karim BACHIRI (pouvoir à Ophélie POULAIN), Monsieur Hamed IDLHAJ (pouvoir à Mohamed ZAIR).

Secrétaire de séance : Madame Evelyne URBANIAK

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Président :

Il est 18 H 30, nous sommes le Lundi 30 Octobre. Au niveau du public, vous nous entendez correctement ? Nous allons commencer cette séance du Conseil Municipal. Donc simplement, il y a beaucoup de choses à faire avant d'attaquer l'ordre du jour. Simplement vous signaler que nous tentons une expérimentation de filmer cette séance de Conseil Municipal donc elle est diffusée en direct sur Facebook si tout fonctionne correctement c'est une expérimentation encore une fois on a pas communiqué dessus parce qu'on est pas sûrs que la technique suive mais a priori ça a l'air d'aller, on pourra confirmer ça au fur et à mesure de la soirée. Je vais maintenant aussi procéder à l'appel. Donc j'ai reçu les pouvoirs des personnes directement donc je vais quand même faire l'appel des personnes qui n'ont pas donné de pouvoir.

L'appel est effectué.

Ok, donc nous allons pouvoir démarrer cette séance de conseil municipal. Je vous propose que Mme Urbaniak soit désignée secrétaire de séance si vous n'y voyez pas d'objection et avant d'entamer l'ordre du jour j'aimerais qu'on puisse observer une minute de silence en hommage à la fois à Dominique Bernard, ce professeur de français qui a été assassiné le 13

octobre au lycée Gambetta d'Arras, aux nombreuses, trop nombreuses victimes civiles des conflits qu'il y a dans le monde particulièrement ces derniers temps et plus localement à notre doyenne, Madame Elise Robillard qui vient de nous quitter à l'approche de ses 102 ans.

Une minute de silence est observée

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023

Monsieur le Président :

Je vous remercie. Alors, nous allons pouvoir du coup aborder maintenant l'ordre du jour de ce Conseil municipal, donc avec une première délibération qui est simplement le procès verbal de la séance du 28 septembre 2023 donc vous l'avez eu dans vos dossiers est ce qu'il y a des remarques ou est ce qu'on peut passer au vote ?

Monsieur Michon :

Alors là on va aller à la page 2 quand j'interviens je dis : « je pense que ça ne servirait à rien » et non pas que ça ne servait à rien le changement de temps du verbe joue beaucoup dans la compréhension. Ensuite on va aller à la page 17 où là simplement je rappelle que vous nous avez dit au moment du PADD que vous aviez une étude d'opportunités sur la possibilité de rachat des dents creuses donc ce serait bien qu'on l'ait demain puisque vous avez dit sous trois semaines.

Monsieur le Président :

Tout à fait ça sera vu demain dans la réunion grands projets

Monsieur Michon :

On va ensuite à la page 19 . A la page 19 tout en bas le compte rendu indique "et appeler un chat un chien". J'ai bien écouté et j'ai dit et "appeler un chat un chat". Ensuite à un moment donné à la page 31 Madame Frasca nous dit qu'elle est d'accord avec moi et que d'ailleurs c'est simplement pour la question de comment des logements indécents privés où on demande qu'ils soient également étendus aux logements indécents du parc social. Or, vous savez que cette délibération n'avait pas lieu d'être. Et donc, je pensais l'avoir aujourd'hui, à l'ordre du jour, l'annulation de cette délibération puisqu'elle ne peut pas être...

Monsieur le Président :

Je réponds directement là-dessus. On a une question, effectivement, de l'autre groupe. On y reviendra tout à l'heure, du coup, dans les questions écrites.

Monsieur Michon :

Alors, ça me paraît logique d'avoir... Alors, à la page 48, après l'intervention de Mme Frasca, avant que vous preniez la parole, M. Le Maire, j'ai dit, ce n'est pas la peine, ce n'est pas la peine parce que Mme Frasca nous réexplique que c'est paru dans le Waz'Infos, etc., etc. Je dis, ce n'est pas la peine, je l'ai lu et je sais comment ça fonctionne ne vous inquiétez pas, et

ce n'est pas dans le PV. Après, on va aller à la page 59. À la page 59, la deuxième intervention, après vous, M. le Président, M. Zaïr, dit: »c'est des sportifs ». Non, c'est moi qui ai dit et je l'ai passé. Je l'ai dit, ce sont des sportifs. C'est-à-dire, quant à l'utilisation du petit parking près du nouveau CCAS, où il y a quand même, il doit bien avoir 15 mètres ou 20 mètres entre ce petit parking-là et puis le grand parking de la place. Et ensuite, à la même page, à la page 59, l'intervention qui est mise, on me fait dire, "Mohamed tu sais bien qu'on n'en pense à rien, il faut savoir". Non, c'est... J'ai dit exactement. "Tu sais bien qu'on n'a pensé à rien nous-mêmes il faut le savoir". C'est exactement l'intervention que j'ai faite, parce que sinon, c'est là aussi... Donc, voilà nos remarques sur ce PV.

Monsieur le Président :

D'accord. Donc, j'ai répondu à quelques questions en direct, et puis les remarques sur des mots oubliés, des tournures, ce qu'on consignait, et corrigées avant de la mise en ligne du PV. Groupe Engagés, Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, bonsoir à tous. Alors, merci pour cet essai en direct sur Facebook, qui améliore, pour le coup, la transparence des échanges qu'on peut avoir en Conseil municipal.

On avait déjà commencé à le faire au dernier Conseil en publiant les extraits vidéo. Ça vous aura fait réagir et on s'en félicite. Sur ce PV, j'ai qu'une seule chose à dire. Pardon, c'est que je vous le demande à chaque Conseil municipal quasiment, mais je vais profiter du coup de l'opportunité. Page 58. A chaque fois, je vous demande d'inclure par écrit les titres des délibérations et des énoncés des questions écrites pour faciliter, en fait, la lecture de nos administrés qui auraient envie de suivre les sujets. Maintenant, ils pourront le faire en direct sur Facebook, mais néanmoins, certains, et je sais que certains le font, consultent les PV en ligne sur le site de la ville. Je ne sais pas si vous les avez lus, mais à un moment donné, pour s'y retrouver, c'est un peu compliqué. Je vous reformule encore une fois la demande officiellement, même si je le rappelle, systématiquement par écrit, je vous le demande à chaque Conseil municipal et que je n'ai pas de réponse.

Monsieur le Président :

On essaye de les répéter ou les résumer avant d'y répondre. Normalement, elles apparaissent en résumé au minimum dans le PV, mais on peut essayer de les formaliser plus clairement, puisqu'effectivement, on a l'ordre du jour qui a les points, mais les questions, elles sont arrivées après. OK, c'est entendu. Donc, ces remarques étant faites, on passe au vote sur ce PV. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour. C'est adopté à l'unanimité, merci.

[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2023](#)

Monsieur le Président :

Le deuxième PV, du mardi 3 octobre, puisqu'il y avait un point qui avait dû être revu juste après, donc beaucoup plus court, est-ce qu'il y a des remarques ? Non, on passe au vote.

Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? Donc le PV du 3 octobre est également adopté à l'unanimité.

Oui ?

Madame Poulain :

Si je peux me permettre, j'aimerais solliciter une suspension de séance, une très courte, de cinq minutes.

Monsieur le Président :

Allez-y. Le groupe Engagés pour Waziers demande une suspension de séance.

Suspension de séance de 5 minutes

Monsieur le Président :

Alors, est-ce qu'on peut passer à la suite de l'ordre du jour après cette suspension de séance, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Merci de nous avoir accordé cette suspension de séance. Je voulais juste faire une petite explication. Parce que vous nous avez attaqué en justice le 12 juin dernier et vous nous accusez de nous être rendus coupables d'actes de contrefaçons à l'encontre du logo de la ville. Est-ce une coïncidence que nous soyons réunis ce 30 octobre, un lundi, autour de cette délibération alors que les conseils sont généralement programmés le jeudi et quand on sait que le délai pour adresser vos éléments complémentaires au tribunal sur l'affaire en cours était justement fixé à ce lundi 30 octobre ? Je ne pense pas. Je pense que vous vous êtes rendu compte à la dernière minute que la délibération prise le 23 juillet 2020 ne vous octroyait pas le pouvoir d'engager cette procédure. Donc ne comptez pas sur nous pour participer à la régularisation de vos manquements et nous invitons les conseillers minoritaires à quitter la séance afin que vous ne puissiez pas poursuivre ce conseil.

Monsieur le Président :

Alors, j'ai bien pris note de ça, c'est-à-dire que le groupe Engagés pour Waziers va quitter la séance, j'imagine que le groupe Agir pour Waziers veut faire la même chose. Est-ce que les indépendantes veulent faire la même chose ? Ok, très bien. Mais écoutez, on se reverra dans quelques jours pour la suite de ce Conseil Municipal. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 18h45